בס"ד

OVDHM

La Daf de Chabat

Feuillet N°284

EMOR

L'étude de cette semaine est dédiée pour la guérison complète et rapide du petit Avraham ben 'Hanna Ra'hel Sarah parmi les malades du peuple d'Israël qui est en soins intensifs

www.OVDHM.com - dafchabat@gmail.com

Recevez la "Daf de Chabat" 054 976 54 17

Réflexion sur la Paracha

Rav Mordékhaï Bismuth

REMERCIEMENT PUBLIC

« Quand vous ferez un sacrifice de reconnaissance à l'Éternel, faites ce sacrifice de manière à ce qu'il soit agréable » (Vayikra 22, 29)

Rabbi Yéhouda a dit au nom de Rav : « Quatre catégories de personnes doivent remercier Hachem : celui qui prend la mer ; celui qui parcoure les déserts ; celui qui était malade et a guéri ; et celui qui était prisonnier et a été libéré » (Bérakhoth 54b).

A l'époque du Beth-Hamikdach ces quatre personnes devaient apporter un korban/sacrifice spécifique qui se nomme « **korban toda** », sacrifice de remerciement ».

Il existe en effet quatre catégories de korban, qui sont : **Ola, 'Hatat, Acham et Chélamim.**

Voyons succinctement leurs caractéristiques :

•Le **Korban Ola**, littéralement « qui monte » parce que cette offrande est entièrement (sauf la peau) consumée sur le mizbéa'h [autel].

•Le **Korban 'Hatat,** sacrifice expiatoire que l'on apporte pour la transgression involontaire d'une faute passible de Karèt, peut également être apporté lors de certains processus de purification.

•Le **Korban Acham**, sacrifice que l'on apporte pour expier certaines fautes spécifiques, ou emmené aussi lors de certains processus de purification.

•Le **Korban Chélamim**, sacrifice qui ne vient pas pour expier une faute, mais plutôt pour associer Hachem à sa joie. Chélamim du mot Chalom/paix car il vient rétablir la paix dans le monde. Généralement apporté de façon volontaire, une partie est brûlée sur le Mizbéa'h [l'autel], une autre est mangée par les Cohanim et une troisième est consommée par le propriétaire ; ainsi tout le monde profite de ce korban.

Le **korban toda** appartient lui à la catégorie des chélamim, mais diffère des autres korban chélamim.

Explications, un korban chélamim « standard » devait être consommé en deux jours et une nuit, tandis que le korban toda en un jour et une nuit seulement. C'est à dire que si le korban était approché en après-midi, il devait être consommé jusqu'au matin, alors qu'un korban chélamim pouvait être encore consommé tout au long du jour d'après. Autre différence, on apportait avec le korban toda 40 pains dont une partie était consommée par les Cohanim et une autre par les propriétaires.

Lorsqu'un homme apportait un korban chélamim il recevait une bonne partie de viande qu'il devait consommer en deux jours et une nuit, et seulement après ,s'il n'avait pas tout consommé il invitait des proches pour l'aider à finir.

Tandis que le korban toda qui devait être absolument consommé en un jour et une nuit, accompagné de 40 pains, avait besoin de renfort pour pouvoir le finir à temps. Le propriétaire devait donc dès le départ prévoir un nombre conséquent d'invités.

Le Rav Pinkus *Zatsal* demande **pourquoi ces différences pour le korban toda ?**

Il explique que **le korban toda qui vient exprimer un remerciement à Hachem**, fait appel à plus de participants dès le départ afin de **publier en grande pompe, les bontés qu'Hachem lui a accordé.**

En effet lorsqu'Hachem nous accorde une bonté, nous devons la reconnaître et la publier. Comme il est dit « *Qu'ils immolent des sacrifices de reconnaissance et racontent Ses œuvres dans des chants joyeux !* » (Téhilim 107;22). Remercier Hachem à haute voix et publier son Nom, comme il est dit « *A Toi, j'offrirai un sacrifice de reconnaissance et je proclamerai le nom d'Hachem* » (Téhilim 116;17)

Cependant depuis la destruction du *Beth Hamikdache* le service des sacrifices est absent, comment la perte de ce service Divin est-elle compensée aujourd'hui ? **Suite p3**

Autour de la table de Chabat

Rav David Gold

QUAND UN COHEN SE MARIE AVEC UNE DIVORCÉE!

Notre Paracha dans son début traite des lois de la prêtrise. Depuis la faute du veau d'or, le mérite de servir au Michquan et plus tard au Temple de Jérusalem est propre aux Cohanim! Ce grand mérite entraine aussi un certain nombre de prescriptions qui restent en vigueur aujourd'hui encore! L'une d'entre elles concerne l'interdit qu'a le Cohen de se marier avec une divorcée. On l'apprend de notre Paracha où il est dit: "Icha groucha…Lo Yqua'hou" (21.7) Le Rav Zilberstein Chlita rapporte une anecdote intéressante à ce sujet. Il s'agit du Rav de Prague le Noda Biyéhouda qui a été convié par un Cohen insolent à venir célébrer son mariage avec… une divorcée. Le Rav bien-sûr refusa.

Cependant ce Cohen ayant des relations étroites avec le pouvoir, soutira une missive de l'Impératrice Katerine pour obliger le Rav de la ville à célébrer la 'Houpa. Voyant que l'ordre émanait de l'Impératrice, il annonça qu'il allait s'exécuter. La nouvelle se répandit comme une trainée de poudre: pour la première fois on allait assister à la 'Houpa d'un Cohen et d'une divorcée! Le jour dit, une grande foule se réunit pour voir le spectacle. Le Rav prit la coupe de vin et demanda au marié de donner la bague à la mariée. Il lui dit aussi de répéter mot pour mot: 'Tu es ma fiancée par cette bague comme la religion de …. L'Impératrice Katerine le prescrit!!' (pour les gens qui étaient trop émus sous leur Houpa ou qui ne s'en souviennent pas, la formulation véritable est: 'suivant la religion de Moché et d'Israel').

Or, le Cohen n'étant pas dupe refusa de dire ces absurdités.

Le Rav lui expliqua alors que notre Sainte Thora, donnée par l'intermédiaire de Moïse notre maître interdit son mariage. « Et si tu t'obstines à vouloir te marier avec cette divorcée il faudra choisir une autre religion… peut être celle de l'Impératrice Katerine! A toi de choisir! »

Rav David Gold ☎00 972.390.943.12

Zoom sur la Paracha...

Rav Michaël Guedj *Chlita*

NE PAS RECHERCHER L'INTÉRÊT PERSONNEL

Notre Sidra est aussi appelée « Parachat Amoâdot » car elle traite de toutes les fêtes relatives à notre calendrier. Elle cite dans l'ordre depuis Pessa'h, la Sefirat Aomer, Chavouot, Roch Hachana, Yom Kippour puis Souccot. La Torah s'interrompt pourtant après la fête de Chavouot pour parler de plusieurs Mitsvot que nous détaillerons ici. Le propriétaire d'un champ a certaines obligations envers les pauvres. Si en récoltant il oublie deux épis, il ne pourra revenir en arrière pour les cueillir et devra les laisser au pauvre (Mitsva de Léket). Si en formant les tas il fait aussi tomber deux gerbes, elles appartiendront au pauvre (Mitsva de Chi'héra). Il devra enfin laisser un coin de son champ non moissonné à disposition des plus démunis (Mitsva de Péah). **Pourquoi introduire de telles Mitsvot entre les fêtes de Chavouot et de Roch Hachana ? Quel est le rapport ?**

Au sujet de la Mitsva de Tsédaka, le Rambam explique qu'on devra toujours donner préséance à nos proches. « En premier lieu il donnera à sa famille proche puis aux pauvres de sa ville puis aux démunis d'une autre ville ». On voit que l'homme a la possibilité de choisir à qui il désire donner son Maassère ou la Tsédaka. En revanche, à propos des Mitsvot liées au champ le propriétaire à l'interdiction de lui-même récolter les gerbes appartenant au pauvre. Il ne pourra décider à qui il désire remettre la récolte. Son champ sera à disposition des personnes à faibles revenus. Même s'il s'agit de son pire ennemi, le propriétaire n'a aucun droit de regard. **Comment comprendre cela et pourquoi différencier ces Mitsvot de la Tsédaka ?**

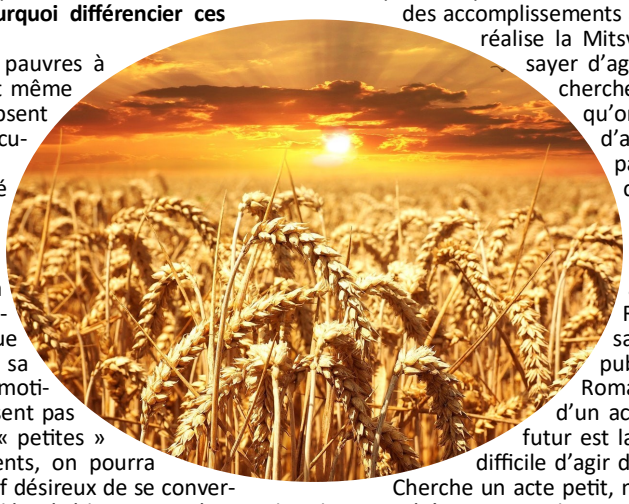

Cela va encore plus loin, même aider les pauvres à récolter est interdit, le propriétaire ne peut même pas leur distribuer. Il doit carrément être absent des lieux au moment où ceux-ci viennent récupérer leur dû.

La Guemara de Yébamot évoque le procédé de conversion. La Torah n'est pas prosélyte en générale et on essaye même de décourager celui qui désirerait faire désormais partie de notre peuple. Ainsi on lui décrira quelques obligations de la Torah, on lui citera des Mitsvot difficiles à accomplir ainsi que d'autres beaucoup plus évidentes. Selon sa réaction on jugera de son sérieux et de sa motivation. Si les Mitsvot difficiles ne le repoussent pas et qu'il ne semble pas vouloir négliger les « petites » Mitsvot simples dans leurs accomplissements, on pourra l'accepter. Dans la liste qu'on fait au non-juif désireux de se convertir, on ajoute aussi les Mitsvot dont on a parlé précédemment. Là aussi il faudrait comprendre leur importance et surtout pourquoi on les cite en exemple à celui qui désire faire parti du peuple juif.

Un Juif qui volerait moins qu'une quantité moindre (pa'hot michavé prouta) n'est pas coupable, il n'en est pas ainsi pour un non-juif chez qui toute forme de vol, la plus infime que ce soit est punissable. La Torah explique que les Goyim accordent une très grande importance à leurs biens matériels et qu'en cas de vol ils ne sont absolument pas prêts à pardonner le voleur même pour une somme dérisoire. Ainsi, on teste celui qui désire se convertir justement dans le domaine des Mitsvot de Tsedaka liées à l'argent. On cherche à voir s'il sera prêt à donner généreusement à son frère juif ou s'il ne peut se passer de ses biens.

Cependant, les Mitsvot liées au champ ne demandent pas tellement de « sacrifice » matériel. Comme on l'a expliqué, il s'agit de laisser au sol deux gerbes de blé qui seraient tombées. La Hala'ha précise bien que si trois gerbes se détachent il faudra les ramasser. Si on avait voulu réellement tester la générosité du futur converti, il aurait fallu lui présenter les lois de Maassère Ksafim (la dîme monétaire) et lui expliquer qu'un juif doit réserver au minimum 10% de ses revenus à des érudits en Torah ou des pauvres. **Pourquoi donc utiliser ses lois de Léket, Chi'héra et Peah pour estimer l'honnêteté du candidat ?**

A ce propos, on relatera le récit suivant. (Traité de Avoda Zara). A l'époque où l'empire romain avait envahi Erets Israël, ils imposèrent à notre peuple des décrets terribles. Il était notamment interdit d'étudier la Torah sous peine de mort. Rabbi Hanina ben Teradion qui ne craignait que D..., non seulement étudie la Torah, mais la transmettait en public à des centaines d'étudiants. Son Rav, Rabbi Yossi ben Kissma le mit en garde du danger encouru pour de telles actions. Les Romains étaient réputés comme particulièrement cruels, ils avaient brulé le Beth Hamikdach, il était donc très risqué de transgresser leurs décrets. Cependant, Rabbi Hanina avait confiance en D... et lui répondit qu'il agissait comme il le devait et qu'une vie sans étude de la Torah et comparable aux poissons qui ne peuvent vivre sans eau.

Peu après cette discussion, Rabbi Hanina rencontre de nouveau son Maitre à qui il demande s'il aura le mérite de rentrer au Monde futur. Rabbi Yossi lui demande s'il a fait une véritable bonne action dans sa vie. « Un jour, j'avais de l'argent de Tsédaka dans ma poche ainsi que l'argent réservé aux dépenses de Pourim et toutes les pièces se sont mélangées. Ne sachant pas comment répartir l'argent, j'ai versé la totalité à la Tsédaka. » « Si tu as accompli une telle action, que j'ai le mérite d'être assis à tes cotés dans le monde futur » lui répondit Rabbi Yossi ben Kissma.

Rappelons que Rabbi ben Teradion risqua sa vie pour enseigner la Torah en public. Il fit partie des dix martyrs et fut brulé avec un Sefer Torah. Comment comprendre qu'il se pose la question s'il a une part au monde futur. N'est-ce pas évident ? Sa réponse est elle aussi très étrange. Lorsque son maitre lui demande s'il a à son actif une bonne action, il cite un acte qui semble dérisoire à côté de son dévouement pour la Torah. **Il est louable d'avoir remis l'argent intégralement à la Tsédaka, mais en quoi est-ce le passe-droit pour le monde futur ?**

Le Rambam (fin du traité Makot) explique que D... multiplia les Mitsvot afin de nous donner de nombreux mérites. La clé pour rentrer dans le monde futur est d'arriver à accomplir une seule Mitsva intégralement. (Maasé Mitsva béchlemout) Il s'agit de remplir la Mitsva dans tous ses détails prescrits par la Hala'ha, en s'éloignant au maximum des doutes et des accomplissements à postériori. L'intention avec laquelle on réalise la Mitsva est aussi fondamentale. On doit essayer d'agir au maximum de façon pure sans rechercher notre intérêt personnel, l'honneur qu'on percevra, l'argent ... Il est très difficile d'arriver à accomplir une bonne action parfaitement. C'est pourquoi D... nous donna une multitude de Mitsvot pour permettre à tout un chacun de trouver l'ordre divin lui parlant le plus. Il s'efforcera alors de l'accomplir au mieux. C'est ainsi qu'on explique cette Guemara.

Rabbi Teradion fit un acte démesuré, il sacrifia sa vie pour enseigner la Torah en public malgré l'interdiction formelle des Romains. Pourtant il savait qu'il s'agissait d'un acte public. Il savait que la clé du monde futur est la perfection dans les Mitsvot, il est très difficile d'agir de manière pure lorsqu'on est en public. Cherche un acte petit, mais parfait, loin du regard d'autrui, loin de tes intérêts personnels, une action connue seulement par toi et Ton Créateur, tel est le conseil donné par son Maitre. Si tu as à ton actif une pareille action, c'est ton passe-droit pour le monde à venir. C'est la manière de faire une Mitsva qui détermine son importance. D... ne cherche pas de grands actes, Il recherche une intention pure.

Au moment où le Beth Din teste un nouveau candidat, il cite les Mitsvot de Leket, Chi'héra et Peah.

Naturellement l'homme cherche son intérêt dans ce qu'il accomplit. Il est très difficile d'agir de manière désintéressée seulement. Or dans les ordonnances citées plus haut, on demande à l'homme d'être totalement détaché. Il ne peut choisir à qui remettre sa récolte, il ne peut même pas intervenir ni être présent au moment de la distribution des gerbes. Il ne reçoit aucune reconnaissance. Certes il ne s'agit pas de donner beaucoup, mais de donner de façon entière. C'est ce qu'on demande au futur converti, **es-tu prêt à te travailler au point de ne pas rechercher ton intérêt personnel dans tes actions ?**

D... a ordonné de telles Mitsvot à Son peuple pour le raffiner. Même si donner son Maassère demande beaucoup de Emouna et de générosité, l'homme a toujours un intérêt, il choisit à qui donner, espère de la reconnaissance d'un tel acte ... Personne ne te remerciera de lui avoir laissé deux gerbes de blé qui trainaient, personne ne te remerciera de ne pas les avoir ramassées. Pourtant c'est à travers des actes aussi infimes soient-ils que l'homme devient bon et apprend à gouter à la pureté dans ses actions.

Il est impossible de faire une Mitsva parfaite avant le don de la Torah. Un 'Hessed appréhendé sans Torah n'est pas véritablement un acte de bonté. On a besoin du cadre et de la sainteté de la Torah pour définir ce que D... appelle « bonté ».

Ces Mitsvot sont donc citées après Chavouot, après que la Torah ait été donnée au peuple juif. Pour être quitte du jugement de Roch Hachana et mériter une année de vie supplémentaire, il faut pouvoir présenter une Mitsva pure. Cet enseignement précède donc l'annonce de Roch Hachana.

Rav Michaël Guedj *Chlita*
Roch Collel « Daat Shlomo » - Bneï Braq
www.daatshlomo.fr

Réflexion sur la Paracha

Rav Mordékhaï Bismuth

REMERCIEMENT PUBLIC (suite)

En attendant la construction du troisième *Beth Hamikdache* qui est imminente, avec l'aide de D.ieu, ce sont **nos paroles, la téfila/prière, qui les ont substituées**, comme il est écrit dans le livre de Hochéa (14;3) : « *Armez-vous de paroles et revenez vers Hachem ! Dites-Lui : fais grâce entière à la faute, agrée la réparation, nous voulons remplacer les taureaux [les sacrifices] par les paroles de nos lèvres.* »
Ainsi nos sages instituèrent de remercier Hachem, dans la bénédiction de la reconnaissance (Modim dans la Amida) : « pour *Tes miracles quotidiens, pour Tes prodiges et Tes bienfaits à toute heure, le soir, le matin et à midi. Tu es bon car Ta miséricorde n'est pas épuisée, compatissant car Ta grâce n'a pas tari. Depuis toujours nous espérons en Toi.* » C'est-à-dire que Dieu réalise chaque jour des miracles en notre faveur, afin que nous puissions exister.
Ainsi notre verset du départ prend tout son sens, « *Quand vous ferez un sacrifice de reconnaissance à l'Éternel, faites ce sacrifice de manière à ce qu'il soit agréable* ».
Aussi lorsque **l'on publie les bontés qu'Hachem nous octroie, nous transmettons à notre entourage un message de joie et d'amour. En racontant par nos paroles, tous les bienfaits d'Hachem, ils se rapprocheront eux aussi à leur tour près de notre Créateur pour Lui exprimer leur amour et leur adhésion, qui seront la source de bien dans le monde. Remercier Hachem est une véritable source de bénédictions mais est aussi l'essence même du juif.**
Le juif, le « Yéhoudi- יְהוּדִי » porte son nom sur la « gratitude- הוֹדָאָה».
Nous devons remercier Hakadoch Baroukh Ou à chaque instant de tout ce qu'il nous apporte, car nous devons être conscients que rien ne nous est du. C'est la nature du Yéhoudi/juif conscient qu'Hachem agi avec nous par 'Hessed.
Nos sages nous ont inculqué cela, en instituant de réciter dès le réveil « modé ani », avant même de s'être lavé les mains ou toute autre action. Comme il est dit «*De quoi se plaint l'homme vivant* » (Lamentations 3;39). De quoi pouvons nous nous plaindre, nous qui vivons. **De ce principe tout est un "plus", et notre reconnaissance envers Hachem se fera de la manière la plus agréable.**

Chabat Chalom

Rav Mordékhaï Bismuth ☎ 054.841.88.36
mb0548418836@gmail:com

L'anecdote de la semaine

Rav Moché Bénichou

SI PETIT MAIS TELLEMENT GRAND!

L'Eternel réveille la foi de l'homme en utilisant toutes sortes de moyens. Il suffit d'ouvrir les yeux pour s'en apercevoir comme va l'illustrer l'histoire suivante: l'une des visites les plus médiatisée d'un des présidents des Etats-Unis au Moyen Orient fut celle du président Nixon en Egypte. Des centaines de milliers de personnes l'attendaient sur les routes menant de l'aéroport à la ville du Caire. Au moment où la suite présidentielle passa, il fut acclamé par une immense foule et reçut des honneurs dignes de ceux des rois. Quand ils arrivèrent dans la capitale égyptienne, une réception d'honneur splendide fut organisée pour lui et pour le président égyptien. **Tous les médias du monde entier étaient présents, des centaines de caméras enregistrèrent chaque instant de cette rencontre historique et retransmirent l'évènement en direct dans le monde entier. Le président américain était assis rayonnant et profitait de tous les honneurs qu'il recevait.** Il distribuait les sourires à tout vent, serrait les mains des ministres importants sous la surveillance des services de sécurité renforcée et entouré de barricades et de barrages routiers menant au podium présidentiel. Il était impossible de passer à travers ces barrages de sécurité à côté desquels se tenaient des dizaines de policiers égyptiens et américains qui surveillaient l'invité d'honneur et son entourage afin que personne n'ait l'idée de s'approcher du président américain. Pourtant, **un seul réussit à s'approcher de lui!** Il ne se contenta pas seulement de s'approcher des barrages, il les traversa également. Et cela ne lui suffit pas de s'approcher du président; il se posa même sur son nez… Un petit moustique, très petit même, mais extrêmement pénible, se posa sur le nez du président et tenta de le piquer. Il ne resta plus au président d'autre alternative que de "se battre" avec ce moustique à l'aide de toutes sortes d'étranges mouvements des mains. Et pourtant c'était bien la dernière chose dont il aurait souhaité s'occuper à ce moment! En effet, toutes les caméras du monde étaient braquées sur lui et enregistraient ses moindres faits et gestes! Mais il n'eut pas d'autre alternative. Après maintes tentatives pour se débarrasser de ce moustique gênant, le président dut baisser les bras; le moustique revenait à chaque fois sur ordre du Créateur! **Tous les services de sécurité renforcée du monde étaient vains** ! Cette histoire vient nous enseigner qu'on ne doit pas être impressionné par le statut social d'une personne et par les honneurs qui lui sont rendus. **Le véritable honneur revient au Maître du monde !**

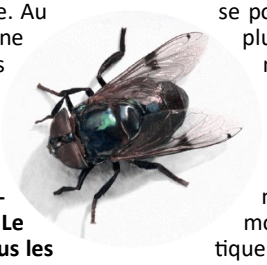

Rav Moché Bénichou

Une histoire de Moussar

Nos sages nous racontent…

COMME UN MEURTRIER…

Durant la période du Omer, les éléves de Rabbi Akiva périrent car ils négligèrent (à leur niveau bien sûr) leur relation avec leur prochain. Il est bon durant cette période, en forme de réparation, de soigner davantage nos rapports avec notre entourage. A ce propos, on relatera l'histoire suivante.
Dans une classe de jeunes filles de CM2 arriva une nouvelle élève. Elle était sympathique et agréable mais avait un certain défaut physique au visage. Elle fut accueillie agréablement au début mais bien vite, on commença à se moquer un peu d'elle et à la mettre de côté. Son défaut n'était malheureusement pas passé inaperçu. Les enfants supportent mal les différences. L'institutrice remarqua que cette pauvre fille était sujette à des moqueries et essaya de raisonner les élèves mais sans résultat. Les parents de cette pauvre enfant décidèrent de la retirer de l'école tellement elle souffrait. Dépourvue, l'enseignante décida de prendre conseil auprès de son mari qui était proche de Rav Steinman Zatsal. En entendant l'histoire le Rav se mit à pleurer. Ces jeunes filles doivent comprendre que quelqu'un qui manque de respect à son prochain, manque de respect à D.… Elles n'ont donc plus le droit de prier, D… méprise leurs prières.
Le lendemain dès son arrivée, l'institutrice ouvrit les livres d'étude passant ainsi outre la prière quotidienne. Les élèves, étonnées lui rappelèrent qu'elles devaient au préalable prier avant de commencer les cours. « J'ai reçu un ordre explicite de Rav Steinman que vous n'avez pas le droit de prier ». « Comment cela ? » demandèrent les élèves, « nous sommes juives et nous nous devons de prier ».
Celui qui blesse son ami est apparenté à un meurtrier. Une telle personne ne peut prier, D… n'accepte pas ses prières.
Les jeunes filles furent bouleversées par de tels propos et décidèrent de demander pardon à leur camarade et de cesser de lui faire du mal.

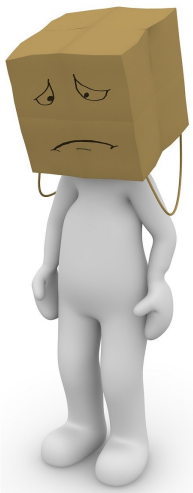

L'étude de cette semaine est dédiée pour:

Vous désirez participer à l'édition et la diffusion de "La daf de Chabat" veuillez prendre contact dafchabat@gmail.com

VOUS POUVEZ VOUS AUSSI VOUS ASSOCIEZ A L'EDITION DE LA DAF ET A SA DIFFUSION

La réussite spirituelle et matérielle de VOTRE NOM son épouse et leurs enfants. Qu'Hachem leur accorde brakha vé hatslakha

La réussite spirituelle et matérielle de Raphaël ben Sim'ha Joëlle Esther bat Denise Dina Qu'Hachem leur accorde brakha vé hatslakha

La réussite spirituelle et matérielle de Patrick Nissim ben Sarah Martine Maya bat Gaby Camoúna Qu'Hachem leur accorde brakha vé hatslakha

La guérison complète et rapide de tous les malades de Am Israël

MERCI HACHEM pour tous ces Nissim et Niflaot que Tu réalises chaque jour envers Ton peuple

"Wort" sur la Paracha

pour toujours avoir quelque chose à dire

« Ce sera le Chabbat de l'Eternel, dans toutes vos habitations. » (23, 3)

Que signifie la précision du verset « dans toutes vos habitations » ? Penserait-on que le respect du Chabbat ne s'applique pas en tout lieu ?

Le Ktav Sofer explique que tous les peuples du monde ont un jour de repos. Le Midrach rapporte à cet égard que Moché insista auprès de Paro pour qu'il accorde au peuple un jour de repos, afin qu'il ait la force de travailler le reste de la semaine. S'il en est ainsi, comment savoir si le Juif respectant le Chabbat le fait dans l'intention de se plier à la volonté divine ou afin de s'accorder du repos ?

Il répond que si un Juif qui vit parmi un peuple ayant fixé un autre jour de repos que le Chabbat se repose malgré tout aussi le Chabbat, il prouve la pureté de son intention. En effet, disposant déjà d'un autre pour engranger de nouvelles forces, il n'a pas besoin du Chabbat pour cela. Aussi, son observance du jour saint est bien conforme à l'ordre du verset « Ce sera le Chabbat de l'Eternel », puisqu'il le respecte en Son honneur. Comment cela s'exprime-t-il ? Si le Chabbat est gardé « dans toutes vos habitations », même parmi les nations du monde.

« Vous mortifierez vos personnes dès le neuf du mois au soir. » (23, 32)

Nos Sages (Brakhot 8b) s'interrogent : pourquoi le texte dit-il le neuf du mois, alors que Kippour tombe le dix du mois ? Ils en déduisent que quiconque mange et boit le neuf [et jeûne le dix] est considéré comme avoir jeûné le neuf et le dix.

Dans son ouvrage Téra'hem Tsion, Rabbi Réphaël ben Tsion Hacohen zatsal demande comment il est possible que notre consommation du neuf du mois nous soit considérée comme un jeûne. Il répond en s'appuyant sur cette idée développée par les commentateurs : le Chabbat, nous nous souhaitons les uns les autres « Chabbat chalom », parce qu'en ce jour, la paix règne entre le corps et l'âme. Durant la semaine, celle-ci s'oppose aux plaisirs physiques comme celui de la consommation, tandis que le Chabbat, cet acte, qui est une mitsva, constitue également une jouissance pour elle. D'où la paix entre les deux composants de l'homme. Ceci explique aussi le pluriel du verset « Vous mortifierez vos personnes », littéralement : vos âmes. Car, nous avons le devoir de mortifier à la fois la partie physique de notre âme et sa partie spirituelle ; la première doit l'être par le biais du jeûne et la seconde par la consommation. Mais, comment est-il possible de remplir simultanément ces deux exigencies opposées ? Nos Sages nous en donnent la réponse : quiconque mange et boit le neuf du mois, affligeant ainsi la partie spirituelle de son âme, et jeûne le dix du mois, affligeant la partie physique de celle-ci, est considéré comme avoir jeûné les neuf et dix.

Savez-vous pourquoi?

PESSA'H CHÉNI, TOUT N'EST PAS PERDU

Cette semaine nous parlons de **Pessa'h Chéni**. En effet un mois après Pessa'h, le 14 Iyar, nous fêtons Pessa'h Chéni.

Rappelons son origine : Un an après la sortie d'Égypte, Moché Rabénou ordonne au peuple de célébrer pour la première fois la fête de Pessa'h et de procéder au sacrifice du korban Pessa'h (sacrifice de l'agneau pascal). Malheureusement, la joie de cette première commémoration ne sera pas partagée par tous.

En effet Moché Rabénou reçoit la visite surprenante **d'une poignée de personnes ne pouvant pas procéder à ce sacrifice**, car ils étaient impurs. (Voir Bamidbar 9 ; 7)

La Guémara [Souka 25a/b] offre diverses raisons pour comprendre leur état d'impureté:

Selon **Rabbi Yossi Hagligli** ils portaient les ossements de Yossef ; selon **Rabbi Âkiva** il s'agissait de Michaël et Eltsafan qui transportèrent les dépouilles de Nadav et Avihou (les enfants d'Aharon) en dehors du camps ; enfin selon **Rabbi Its'hak**, ils étaient de simples juifs ayant dû s'occuper de l'inhumation d'un « mèt mitsva », un mort abandonné en attente de sépulture.

Ayant ce statut, ils sont exemptés de faire le Korban Pessa'h. Ils ne ratent pas la Mitsva, **ils n'ont pas le devoir de la faire car ils sont occupés à une autre Mitsva.**

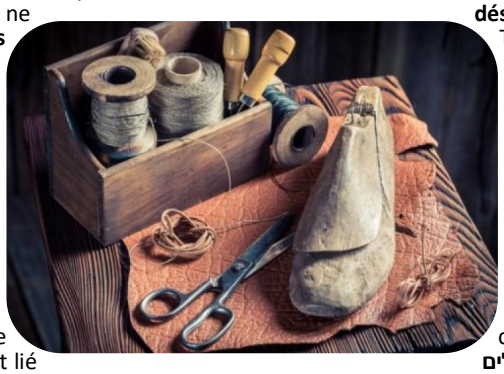

Quoi qu'il en soit, **ces hommes réclamèrent de pouvoir fêter eux aussi ce grand jour**. Ils se sont sentis comme « punis » sans raison fondée, car ce n'était pas dû à une négligence de leur part, mais plutôt lié à l'accomplissement d'une Mitsva.

Pourquoi seraient-ils privés de fêter avec le reste du peuple une si grande sim'ha de ce premier Pessa'h en tant que peuple libre ?

Bien que dispensés, ces hommes ont cherché à montrer leur attachement et leur reconnaissance envers le Créateur qui les a libérés.

Moché Rabénou, ne sachant pas comment réagir à cette réclamation, consulta Hachem qui lui ordonna d'instituer un second Pessa'h pour ceux n'ayant pas pu fêter le premier.

Incroyable ! Une fête qui n'existait pas dans le calendrier, et qui, grâce à une poignée de gens déterminés et sur-motivés a été instaurée ! Leur détermination a créé une nouvelle occasion de servir Hachem !

Parfois on croit que l'on a raté le coche, la déprime s'installe et on se relâche... Mais Pessa'h chéni, fête de la deuxième chance, viens nous inculquer que tout n'est pas perdu !!

Illustrons cela grâce au récit suivant :

Rav Israël Salanter Zatsal rentre un soir tard chez lui, et se rend compte que la lumière du cordonnier est encore allumée. Le Rav inquiet et consciencieux , se dit que si la lumière est allumée à cette heure-ci, c'est sûrement qu'il se passe quelque chose.

Il tape à la porte, et le cordonnier surpris de voir le Rav à une heure aussi tardive, lui demande la raison de sa visite. Le Rav lui répond, qu'il était inquiet de voir la lumière de la boutique allumée à une heure aussi tardive.

Le cordonnier lui répliqua une phrase aussi simple que profonde : ***«chaque instant où la lumière est allumée, on peut encore réparer, alors je reste travailler »***

Le Rav rassuré quitte son fidèle, mais avec en tête cette phrase qui résonne « chaque instant où la lumière est allumée, on peut encore réparer... »

Cette phrase n'est pas tombée dans l'oreille d'un sourd, Rav Salanter analyse chaque situation de la vie et en tire les leçons nécessaires pour pouvoir avancer. Le cordonnier ne s'est pas rendu compte de l'impact de sa réponse.

Le lumière en question c'est la Néchama, tant qu'il y a une Néchama on peut réparer ! En d'autres termes, comme le dit le dicton populaire **« Tant qu'il y a de la vie il y a de l'espoir ! »**

Les maîtres de la 'Hassidout apprennent de Pessa'h Chéni une grande leçon de morale, qu'au-delà du fait qu'il est toujours possible de réparer, **« il n'existe pas de désespoir dans le monde », « eïn iyouch/pas de désespoir », évidement si on le désir profondément.** En effet pour avoir droit à une seconde chance, il faut le vouloir réellement et ne pas oublier de le demander, à l'exemple de ces hommes impurs qui se sont battus pour rattraper cette Mitsva a priori perdue... En leur offrant ce jour là, **Hachem a voulu inculquer cette notion : «le désespoir n'existe pas ».**

Tous les ans, la date de **Pessa'h chéni coïncide avec la hilloula de Rabbi Méïr Bâal Haness.**

Rabbi Méïr porte son nom sur les « miracles » qu'il réalisait. **Mais qu'est ce qu'un miracle?**

David Hamélekh écrit dans les Téhilim: « D.ieu rattrape tous ceux qui tombent / סוֹמֵךְ ה' לְכָל הַנֹּפְלִים», c'est ce que l'on appel un miracle, un **נס**

Lorsque l'on se trouve dans la situation la plus désespérée « **la chute-נֹּפְלִים** » et que soudain tout change «**rattrape -סוֹמֵךְ**» les initiales forment le mot « **ness-נס** » ,miracle.

Dans ce Téhilim que l'on récite tous les jours à trois reprises nous voyons que même si nous avons atteint le niveau le plus bas, rien n'est jamais perdu, et cela même au delà des règles de la nature.

Le Ram'hal explique qu'il existe une particularité en plus de la sanctification relative à chacun des jours de fête. **Chaque illumination, produite à une époque déterminée resplendira de nouveau à son jour anniversaire.** À la date commémorant l'événement sera émise une illumination du type de la première, par exemple celle dont les Bneï Israël ont bénéficié après la sortie d'Égypte et dont on bénéficie tous les ans à Pessa'h. Tous les jours saints sont basés sur ce principe.

Aussi, le Rav Dessler nous recommande de **prendre conscience que les dates de notre calendrier sont bien plus que de pieuses commémorations d'événements passés. Lors de chacune des fêtes, chaque juif peut et doit retrouver le contenu spirituel qu'elle possédait à l'origine.**

Imprégnons-nous de l'illumination d'espoir s'étant produite à cette date et apprenons à ne jamais baisser les bras. Comportement parfaitement intégré et incarné par la personne de Rabbi Méïr, porteur du miracle.

Chers amis,

Je m'adresse à vous une nouvelle fois avec un **profond sentiment d'urgence et d'espoir.**
La campagne pour **le mariage de Nathan**, un couple cher à nos cœurs, a **besoin de votre soutien immédiat**. Chaque instant compte alors que nous travaillons à **réaliser leur rêve de mariage.**

Je vous ai partagé **l'histoire bouleversante de Nathan**, un jeune homme qui a surmonté les épreuves de la vie avec une détermination inébranlable.

Cependant, **les défis financiers** auxquels ils sont confrontés menacent de les priver de la célébration de leur mariage (que D. préserve).

Chaque don, peu importe sa taille, rapproche ce couple extraordinaire du jour béni de la 'houpa.
Votre générosité peut véritablement **changer le cours de leur vie** et leur offrir l'opportunité de construire un avenir ensemble.

Nous comprenons que chacun a ses propres obligations et contraintes, mais je vous demande de considérer **l'impact significatif que votre contribution peut avoir.** Le temps presse, mais avec votre aide, nous pouvons faire une différence concrète dans la vie de ce jeune couple

Un reçu CERFA sera délivré instantanément par mail dès réception de votre don.

https://www.allodons.fr/lechem-chamaim/categories/le-mariage-de-nathan

Que Hachem vous bénisse abondamment pour votre générosité et votre compassion. Puissiez-vous être récompensés par d'innombrables bénédictions dans tous les aspects de votre vie.

Merci du fond du cœur pour votre soutien et votre générosité.

Kol Touv
Mordékhaï Bismuth